

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Charles BRUN, Maire.**

Etaient présents : AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, GOUJON Mickaël, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël.

Etaient absents : BOULLIER Magali, GASDON Maxime.

Etait absente ayant donné bon pour pouvoir : DENIS Sylvie (pouvoir à Danielle LACOUR)

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH

Date de convocation : 12 Mai 2025.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DU PREAU AMENAGÉE ET DES TARIFS DE LOCATIONS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de transformation du préau en salle de réunion sont désormais terminés.

Il propose de mettre en location cette salle pour les bénéficiaires et aux tarifs suivants :

- ✓ les particuliers résidents à Pradines :
 - Le week-end : 70 €
 - Une journée en semaine : 40 €

- ✓ les particuliers ayant des liens particuliers avec la commune de Pradines :
 - Le week-end : 70 €
 - Une journée en semaine : 40 €

- ✓ Les associations de Pradines :
 - Pour des manifestations à Pradines et les réunions liées à l'organisation d'une manifestation : gratuité.

A la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire propose de fixer les conditions de réservation et de règlement de cette salle de la façon suivante : la réservation sera effective après l'émission d'un titre au nom du locataire ; celui-ci recevra un titre à son domicile dont il devra s'acquitter par virement ou par Payfip ou par chèque. La réservation de la salle sera donc conditionnée par le paiement effectif du titre émis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Approuve le règlement intérieur de la salle du préau .**
- **Approuve les tarifs de locations suivants à compter du 1^{er} juin 2025 :**
 - les particuliers résidents à Pradines :
 - Le week-end : 70 €
 - Une journée en semaine : 40 €

 - les particuliers ayant des liens particuliers avec la commune de Pradines :
 - Le week-end : 70 €
 - Une journée en semaine : 40 €

 - Les associations de Pradines :
 - Pour des manifestations à Pradines et les réunions liées à l'organisation d'une manifestation : gratuité.

Fait à Pradines, le 20 Mai 2025.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc HETSCH

Le Maire,
Charles BRUN